

« Résidence *OPALINE* »
GUADELOUPE – SAINTE ANNE

« Logements collectifs »
41 logements

NOTICE DESCRIPTIVE
ARRETE DU 10 MAI 1968



Image non contractuelle

SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION Antilles Guyane
Rue Amédée Barboteau
Houelbourg Plaza
97 122 BAIE MAHAULT

Architecte : MICHEL PELMARD ARCHITECTE
12 RUE Guy Cayol
97 180 SAINTE ANNE

NOTICE DESCRIPTIVE

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation RTAA-DOM et RTG

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles :

Fouilles en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires.

1.1.2. Fondations :

Les fondations de tous les ouvrages des bâtiments seront réalisées conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.2. MURS ET OSSATURES

1.2.1. Murs de façades :

Suivant l'étude de structure les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en béton armé ou en parpaings maçonnés d'épaisseur adaptée.

Revêtements de façades suivant plans architecte.

1.2.2. Murs pignons :

Dito 1.2.1

1.2.3. Murs mitoyens :

Dito 1.2.1

1.2.4. Murs extérieurs divers :

Dito 1.2.1

1.2.5. Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, ou maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs :

Entre locaux privatifs contigus : Murs réalisés en béton armé, parpaings, selon les études de structure et acoustique.

Entre locaux privatifs et autres locaux : Murs réalisés en béton armé ou maçonnerie, complexe isolant de nature adaptée selon les études de structure, thermique et acoustique.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers sur étages courants :

Dalles pleines en béton armé suivant les études de structure.

1.3.2. Plancher sous terrasse :

Idem 1.3.1.

1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations:

Idem 1.3.1.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. Entre pièces principales :

Cloisons de distribution intérieure aux logements du type PLACOSTIL 72/48 avec BA13 hydrofuge suivant nécessité ou similaire d'épaisseur.

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service :

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5. ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE

1.5.1. Escaliers d'accès aux paliers d'étages :

En béton brut, de type droit, avec marches et contremarches. Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales.

1.6. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1. Chutes d'eaux pluviales :

Les chutes d'eaux pluviales des toitures seront en PVC et disposées en gaines techniques et/ou en façades.

Pour les balcons, loggias et terrasses, les évacuations seront de type « trop-plein » ou descentes PVC.

1.6.2. Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC.

1.6.3. Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire.

1.7.TOITURES

1.7.1.Carpente, couverture et accessoires :

Carpente : Fermettes industrielles en bois
Couverture : En tôle acier ondulée
Le plafond sous charpente sera réalisé en plancher béton

1.7.2.Etanchéité et accessoires :

1.7.2.1.Terrasses inaccessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique. La protection de l'étanchéité sera de type auto-protégée.

1.7.2.2.Terrasses accessibles :

Sans objet

1.8.2.3.Terrasses Jardins à RDC :

Sans objet

1.7.3.Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Sans objet

2.LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1.SOLS ET PLINTHES

2.1.1.Sols et plinthes des pièces principales :

Carrelage en grès émaillé format 40X40 cm, coloris suivant choix architecte.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.2.Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc

Carrelage en grès Cérame émaillé format 40X40 cm.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3.Sols des balcons et loggias :

Carrelage en grès Cérame émaillé format 40X40cm.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.2.REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1.Revêtements muraux des pièces humides :

Faïence 20x40cm suivant classement UPEC approprié

Dans la cuisine : Pas de faïence de prévue mais possibilité de prendre l'option gratuite « équipement cuisine » suivant l'art 2.9.1.1. de la présente notice.

Dans la salle d'eau

Au droit du receveur de douche : faïence à hauteur d'huissierie sur 2 ou 3 côtés suivant plans.
Mur d'adossement du meuble-vasque : faïence à hauteur d'huissierie sur toute la largeur du pan de mur, autour du miroir

Dans la salle de bain

Sans objet

2.2.2.Revêtements muraux des autres pièces :

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.8.

2.3.PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1.Plafonds des pièces intérieures :

Les plafonds seront en béton. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.8.

2.3.2.Plafonds des loggias :

Les plafonds seront en béton. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.8.

2.3.3.Sous-faces des balcons :

Les plafonds seront en béton. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.8.

2.4.MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1.Menuiseries extérieures des pièces principales :

Menuiseries extérieures en Aluminium, coulissant ou ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux et châssis fixe suivant plans architecte, dimensions suivant plans architectes.

Châssis à lames verre orientables type « sécurité » en aluminium.

Occultation des baies chambres par volets roulants motorisés avec système de sécurité pour les RDC.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service :

Dito 2.4.1.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1. Pièces principales :

Toutes les baies des chambres seront équipées de volets roulants motorisés suivant plans de vente.

2.5.2. Pièces de service :

Les fenêtres et jours de souffrance en imposte des salles d'eau ne seront pas occultés. Ils recevront au RDC un vitrage retardateur d'effraction .
Localisation suivant plans de vente.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Huisseries et bâtis :

Huisseries et bâtis métalliques ou bois pour toutes les portes.
Bâtis en bois pour les façades des gaines techniques.

2.6.2. Portes intérieures :

Portes isoplanes à recouvrement finition laquée usine
Béquillage double avec plaque.
Ferrage par paumelles apparentes.
Pour les portes d'accès aux WC, salle d'eau : bec de cane à condamnation, avec décondamnation extérieure.
Pour les portes des chambres : serrure à clé.

2.6.3. Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4. Porte palière :

Les portes palières seront en métal à un vantail type BATIMETAL ou techniquement équivalent, prépeint, avec microviseur, à peindre, montées sur huisseries métalliques, béquille double avec plaque. Ferrage par paumelles apparentes. Serrure 3 points, classée A2P*, cylindre européen. Seuil à la suisse en aluminium. Butée de porte.

2.6.5. Portes de placard :

Sans objet

2.6.6.Portes de locaux de rangement :

Sans objet

2.6.7.Moulures et habillages :

Sans objet.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1.Garde-corps :

Les gardes corps dans la cage d'escalier : garde-corps en béton avec main-courante aluminium.

Les gardes corps extérieurs (terrasses) seront en béton suivant plan architecte.

2.7.2.Grille de protection des baies :

Sans objet

2.7.3.Ouvrages divers :

Sans objet

2.8. PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1.Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1. Sur menuiseries extérieures bois :

Suivant plans, préparation des supports, peinture ou lasure.

2.8.1.2. Sur serrureries :

Application d'une protection antirouille et deux couches de peinture satinée.

2.8.2.Peintures intérieures :

2.8.2.1. Sur menuiseries :

Sans objet

2.8.2.2. Sur murs :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.3. Sur plafonds :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. **Equipements ménagers :**

2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie :

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- *Fourniture et pose d'un évier en inox 18/10° avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir avec réservation pour machine à laver suivant plan architecte. Cet évier sera équipé d'un mitigeur référence ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.*
- *Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 2 portes sur pieds avec plinthe.*
- *Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.*

Le choix de cette option devra être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez **ICADE Promotion**.

2.9.1.2. Appareils et mobilier :

Sans objet.

2.9.1.3. Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4. Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2. **Equipements sanitaires et plomberie :**

2.9.2.1. Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines dans les logements, réalisées en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Pour chaque distribution de logement : Distribution par canalisation encastrée en polyéthylène réticulé, clapet anti-retour et robinet d'arrêt.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Sans objet.

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle :

Production d'eau chaude sanitaire par ballon thermodynamique (Prescriptions RTAA-DOM et RTG) ;
Emplacement du cumulus dans les placards ou à défaut dans le volume habitable : cellier, placard, salle d'eau, cuisine.

2.9.2.4. Evacuations :

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.5. Branchements en attente :

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans le placard avec la chauffe eau ou dans la buanderie pour les T4 ou autre suivant plan de vente.

2.9.2.6. Appareils sanitaires :

- Douche carrelée pour les logements au RDC, receveur de douche extra-plat acrylique ou céramique pour les logement à R+1, dimension 90X90 ou 80X120cm suivant plan de vente.
- Meuble vasque sur pieds avec plan vasque acrylique blanc, en panneau stratifié, miroir et applique lumineuse, largeur suivant plan de vente.
- WC blanc avec abattant en PVC blanc rigide.

2.9.2.7. Robinetterie :

- Robinetterie vasque : Mitigeur tête céramique
- Robinetterie douche: Mitigeur thermostatique avec douchette 3 jets sur barre verticale chromée.

2.9.2.8. Accessoires divers :

Robinet de puisage pour espaces collectifs.

2.9.3. Equipements électriques :

2.9.3.1. Type d'installation :

L'installation sera conforme la nouvelle norme NF C 15 100 + RTA DOM

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

2.9.3.2. Puissance :

Selon les notes de calculs du bureau d'études.

2.9.3.3. Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

| | | | |
|--------------------|--|--|---|
| Séjour | 1 prise de courant (PC) par tranche de 4m ² avec 5 PC minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet 1 interrupteur pour la commande du brasseur d'air | 1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur | 2 prises de communication RJ45 |
| Chambre principale | 4 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur | 1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur | 1 prise de communication RJ45 |
| Autres chambres | 3 PC | 1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur | 1 prise de communication RJ45 |
| Cuisine | 1 terminal pour cuisinière ou plaques de cuisson 32A 1 PC pour four 1 PC pour lave-vaisselle 1 PC pour lave-linge (pouvant être positionnée dans placard ballon thermodynamique suivant plan de vente) 1 PC pour réfrigérateur 4 PC à hauteur 1,20m 1 PC à proximité de l'interrupteur | 1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteur double | |
| Salles d'eau | 2 PC pour la 1 ^{ère} salle d'eau dont 1 à proximité de l'interrupteur 1PC par salle d'eau secondaire | 1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus du lavabo commandés par un interrupteur double | |
| Buanderie | 1 PC à proximité de l'interrupteur | 1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur | |
| Entrée dégagement | - 1 PC si surface > 4m ² | 1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur | 1 poste vidéophone 1 détecteur de fumée dans le dégagement |

2.9.3.4. Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie intégrée au tableau d'abonné.

2.9.3.5. Climatisation :

Climatisation dans les chambres.

2.9.4. Équipements intérieurs des placards :

2.9.4.1. Placards :

Sans objet

2.9.4.2. Pièces de rangement :

Sans objet.

2.9.5. Equipements de télécommunications :

2.9.5.1. Radio TV :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.5.2. Téléphone :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.5.3. Accès à l'immeuble :

Accès à l'immeuble par contrôle d'accès conforme à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ouverture du portail par platine digicode, lecteur de badge et à défilement de chez BTICINO ou URMET (visiophone dans chaque logement).

Pour faciliter l'accès des résidents et la distribution du courrier, l'ouverture de ces portes pourra également s'effectuer avec un lecteur de proximité Vigik. Il sera fourni 2 clés de proximité (badge) par logement pour les T1 , 3 clés pour les T2 au T3, 4 clés pour les T4.

2.9.6. Autres équipements :

Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

Les places de parking ne seront pas boxées.

3.1. GARAGES

Sans objet

3.2. PARKINGS EXTERIEURS

3.2.1. Sols :

Voierie en enrobé

3.2.2. Délimitation au sol :

Par peinture blanche.

3.2.3. Système de repérage :

Numérotation des places par peinture de couleur blanche

3.2.4. Système de condamnation de l'accès :

Portail d'entrée à la Résidence à ouverture automatique par télécommande. Une télécommande par place de stationnement.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1. HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES

4.1.1. Sols :

Carrelage grés cérame, pose au choix de l'architecte, plinthes assorties ou carreaux coupés, minimum classé U4P3E2C1.

Tapis encastré au sol.

4.1.2. Parois :

Parois revêtues de peinture, miroir ou revêtements décoratifs suivant plans de décoration de l'architecte.

4.1.3. Plafonds :

Peinture acrylique satinée.

4.1.4. Eléments de décoration :

Sans objet.

4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture :

Ensemble comprenant porte 1 ou 2 vantaux, suivant plans, en acier thermo laqué avec vitrage de sécurité.

Système de fermeture décrit au paragraphe 2.9.5.3.

4.1.6. Boîtes aux lettres :

Boîte aux lettres de chez DECAYEUX ou équivalent, finition thermo laquée en usine.

4.1.7. Tableau d'affichage :

Tableau d'affichage fond métal laqué gris, affichage par punaises magnétiques, vitre plexiglas 3 mm, fond magnétique de capacité 4 feuilles A4 minimum.

4.1.8. Equipement électrique :

Appliques ou spots encastrés commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou détecteurs de présence, niveau d'éclairage réglementaire.

4.2. PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC

4.2.1. Sols :

Sol béton

4.2.2.Murs :

Peinture murale décorative lessivable.

4.2.3.Plafonds :

Peinture mate.

4.2.4.Eléments de décoration :

Sans objet.

4.2.5.Portes :

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.

Quincaillerie : Béquillage double, ferme-porte conforme à la réglementation incendie et personnes à mobilité réduite.

Bâtis et portes de gaines techniques en bois finition peinture.

4.2.6.Equipement électrique :

Appliques RESISTEX Karos ou EPSILON Sita, ou de qualité équivalente, ou plafonniers, commandés par interrupteurs ou détecteurs de présence.

Une prise de courant sera installée dans la gaine technique à chaque étage.

4.3.CAGES D'ESCALIERS

4.3.1.Sols et paliers :

Sol béton

4.3.2.Murs :

Peinture vinylique ou enduit Bagar ou équivalent.

4.3.3.Escaliers :

Dito 4.4.1.

4.4.LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES

4.4.1.Garage à bicyclettes, voitures d'enfants :

Sol : Peinture anti-poussière ou carrelage cérame anti dérapant,

Murs : Peinture vinylique,

Plafond : Peinture mate,

Un point lumineux sur minuterie.

4.5.LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1.Locaux de stockage des déchets ménagers :

Locaux poubelles extérieurs à l'entrée de la Résidence. Dalle béton surfacée, protection carrelage mural intérieur sur muret béton de 1,50m de hauteur .

1 robinet de puisage et siphon de sol, éclairage commandé par bouton poussoir étanche et minuterie.

5.EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1.ASCENSEURS

Sans objet.

5.2.TELECOMMUNICATION

5.2.1.Téléphone :

Câblage complet de l'immeuble en attente raccordement par Orange.

5.2.2.Antennes TV et radio :

Installation collective avec antenne hertzienne. Si techniquement possible suivant les prescriptions des opérateurs raccordement de l'immeuble à la fibre via ORANGE

5.3.ALIMENTATION EN EAU

5.3.1.Comptages généraux :

Local commun prévu, selon plans architectes.

5.3.2.Surpresseur :

Sans objet.

5.3.3.Colonnes montantes :

Colonnes montantes en PVC pression.

5.3.4.Sous-comptages individuels :

Suivant nécessité.

5.4.ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.4.1.Comptage des services généraux :

Dans la gaine technique du RDC.

5.4.2.Colonnes montantes :

Colonnes montantes en gaines techniques des paliers d'étages suivant prescriptions ENEDIS.

5.4.3.Comptages particuliers :

Comptage concessionnaire ou sous-comptages pour alimentation des ascenseurs et du sous-sol.

6.PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1.PISCINE

Emplacement suivant plan architecte avec aménagement d'une plage

6.2.VOIRIE ET PARKING

6.2.1.Voirie d'accès :

Voirie en béton brut.

6.2.2.Cheminements :

Cheminements en béton brut.

6.2.3.Parkings visiteurs :

Sans objet.

6.3.CIRCULATIONS DES PIETONS

Chemins d'accès aux entrées en béton brut selon plan des aménagements extérieurs.

6.4.ESPACES VERTS

6.4.1.Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Plantations conformes au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

6.4.2.Engazonnement :

Conformément au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

6.4.3.Arrosage :

Robinet de puisage si besoin pour l'arrosage des espaces communs (localisation suivant plan).

6.4.4.Chemins :

Chemins en béton matricé ou balayé ou en enrobé suivant plan des aménagements extérieurs.

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. **Eclairage des voiries :**

Par bornes ou candélabres, description et localisation suivant étude d'éclairage et plans architecte.

6.6. CLOTURES

6.6.1. **Sur rue :**

Barreaudage rigide suivant plans de permis de construire.

6.6.2. **Avec les propriétés voisines :**

Panneaux de grillage rigide ou en maille simple torsion fixés sur poteaux ou autre matériau suivant plans de permis de construire. Certaines clôtures existantes avant la construction de l'immeuble pourront être conservées.

6.7. RESEAUX DIVERS

6.7.1. **Eau :**

Raccordement sur réseau public.

6.7.2. **Electricité :**

Raccordement sur réseau public.

6.7.3. **Egouts :**

Raccordement sur réseau public.

6.7.4. **Epuration des eaux :**

Sans objet.

6.7.5. **Télécommunication :**

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité.

Travaux modificatifs acquéreurs :



Les demandes de travaux modificatifs sont possibles jusqu'à l'ordre de service de démarrage travaux et après avis de l'architecte (étude de faisabilité). Les incidences financières sont à la charge des acquéreurs.

Des frais de dossier et d'études d'un montant de 300€ seront demandés pour toute demande de travaux modificatifs acquéreurs (hors liste d'options) nécessitant de modifier les plans. Le paiement devra être effectué par l'acquéreur au moment de la demande de travaux modificatifs.

Pour la SNC IP1R

Pour le RESERVATAIRE